



Bulletin Officiel

N°6211 Lundi 19 Octobre 2020

www.cmf.tn25^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

ATTIJARI LEASING	7-14
------------------	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES SANS APE

ARAB TUNISIAN BANK –ATB–	15-20
CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS –CFE–	21-35
BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA–	36-31

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL	32
SOCIETE ADWYA	33
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP –	34
SOMOCER	35-36
AIR LIQUIDE TUNISIE	37-38
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	39-40
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –TUNIS RE–	41-42
CEREALIS	43
COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE – ASTREE –	44-45
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL –	46-47
CELLCOM	48-49
ESSOUKNA	50-51

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 octobre 2020.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2020 - AC - 053

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

COMMUNIQUE DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

2020 - AC - 003

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2020 et ce, à partir du 20 Octobre 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné

« Attijari Leasing Subordonné 2020-1 »

Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **29 juin 2020** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **7 août 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **20 millions** de dinars susceptible d'être porté à **30 millions** de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, en date du **23 septembre 2020**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **27 Octobre 2020** et clôturées au plus tard le **27 Novembre 2020**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **27 Novembre 2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 Octobre 2020** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari Leasing et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir **50%** du montant des fonds propres nets de base).

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	«Attijari Leasing Subordonné 2020-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations subordonnées	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 Novembre 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **27 Novembre 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,25%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Novembre de l'année N-1** au mois d'**Octobre de l'année N**.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27 Novembre 2025** pour les deux catégories.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 Novembre** de chaque année.

Le premier paiement en capital et en intérêts aura lieu le **27 Novembre 2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie **A**, ce taux est de **10,25%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Septembre 2020 (à titre indicatif) qui est égale à **7,266%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,016%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné

Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5** ans pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» est comme suit :

- **3** années pour les deux catégories.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A : La duration pour les obligations subordonnées de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,653** années.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré par le CMF en date du **09 Octobre 2020** sous le n° **20-004**.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **10 juin 2020**, Fitch Ratings a attribué les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : **A - (tun)** ;
- Note à court terme : **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BBB** » **(tun)** à l'emprunt obligataire subordonné «**Attijari Leasing Subordonné 2020-1**» en date du **25 septembre 2020**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « **BBB** » **(tun)** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné «**Attijari Leasing Subordonné 2020-1**» est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférents.

Marché des titres

Les actions de Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au **30/06/2020**, il existe dix emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sureté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur

procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 09 Octobre 2020 sous le n°20-1044, du document de référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré auprès du CMF en date du 09 Octobre 2020 sous le n°20-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2020 et ce, à partir du 20 Octobre 2020.

La note d'opération et le document de référence « Attijari leasing 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société ATTIJARI LEASING, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, ATTIJARI INTERMEDIATION-Intermédiaire en Bourse, Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2020 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

ARAB TUNISIAN BANK



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 100 000 000 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 9 Rue Hédi Nouira 1001 – Tunis

Identifiant unique : 0014161Q

Tel : 71 351 155 / **Fax :** 71 255 739

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ATB SUBORDONNE 2020-1 »

DE 100 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Bank réunie 30/04/2019 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 100 millions de dinars à émettre dans un délai ne dépassant pas 5 ans à partir de la date de ladite AGO et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir les formalités nécessaires pour réaliser l'émission en une ou plusieurs fois et en fixer les caractéristiques.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 02/10/2020 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 ans dont 1 année de grâce	Fixe : 9,60% et/ou Variable : TMM+2,40%	Constant par 1/4 à partir de la 2 ^{ème} année
Catégorie B	6 ans In Fine	Fixe : 9,95% et/ou Variable : TMM+2,75%	Amortissement In Fine

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 100 Millions de dinars divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «**ATB Subordonné 2020-1**» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire subordonné seront reçus à partir du **19/10/2020** aux guichets de l'AFC, intermédiaire en Bourse, et seront clôturés au plus tard le **30/10/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 100 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée intégralement à la date limite du **30/10/2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'ATB à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

Le but de la présente émission est de renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt :« ATB Subordonné 2020-1 ».

Nature des titres : Titre de créance

Forme des obligations: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par **l'intermédiaire en Bourse AFC**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.2. Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées est fixée au **30/10/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans dont une année de grâce au taux fixe de 9,60% et/ou variable TMM+2,40% l'an

Catégorie B : d'une durée de 6 ans In Fine au taux fixe de 9,95% et/ou variable TMM+2,75% l'an.

▪ Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec une année de grâce:

- ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,60% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,40% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

▪ Pour la catégorie B d'une durée de 6 ans In Fine:

- ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,95% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel de 25 DT par obligation soit le quart de la valeur nominale. Cet amortissement commence à la deuxième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un remboursement **in fine** à l'échéance.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2025** pour la catégorie A et le **30/10/2026** pour la catégorie B.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

3.8. Paiement :

▪ Pour la catégorie A :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **30 octobre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **30/10/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2022**.

▪ Pour la catégorie B :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **30 octobre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **30/10/2021**.

Le remboursement total en capital aura lieu le **30/10/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.9. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

▪ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,60% l'an pour la catégorie A et de 9,95% pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

▪ Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,266%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt pour la catégorie A et B, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,666% pour la catégorie A et 10,016% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,400% pour la catégorie A et de 2,750% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon deux catégories :

✓ **Catégorie A** : sur une durée de vie totale de 5 ans dont une année de grâce.

✓ **Catégorie B** : sur une durée de vie totale de 6 ans In Fine.

3.11. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

✓ 3,5 ans pour la catégorie A

✓ 6 ans pour la catégorie B

3.12. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

✓ 3,090 années pour la catégorie A (à taux fixe de 9,60%)

✓ 4,796 années pour la catégorie B (à taux fixe de 9,95%)

3.13. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

3.15. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'ATB, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16. Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATB Subordonné 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20. Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.21. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.22. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées : la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

Centre Financier aux Entrepreneurs-Tunisie S.A.



Société Anonyme au capital de 16 475 000 dinars divisé en 1 647 500 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : 33 Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie B.P. 644-1049 Tunis Hached, Tunisie

Identifiant unique : 1383996P

Tel : (+216) 70 100 780 / **Fax :** (+216) 70 100 781

E-mail : administration@cfe.com.tn

Objet social : la société a pour objet exclusif :

- L'octroi de microcrédits ;
- L'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« CFE SUBORDONNE 2020-1 »

DE 7 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

4. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie 24/09/2020 a autorisé l'émission par la société CFE d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine AGO et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir les formalités nécessaires pour réaliser l'émission en une ou plusieurs fois et en fixer les caractéristiques.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 05/10/2020 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 7 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
7 ans In Fine	13%	Amortissement In Fine

5. Renseignements relatifs à l'émission :

5.1. Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 7 Millions de dinars divisé en 70 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « **CFE Subordonné 2020-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

5.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **19/10/2020** aux guichets de l'AFC, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **30/10/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 7 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 70 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2020**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

5.3. But de l'émission :

Le but de la présente émission est de renforcer les fonds propres de la société et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et notamment aux nouvelles exigences de la note n°25 du 13/02/2020 relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base, des fonds propres complémentaires et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités. En effet, la note sus mentionnée fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres nets que dans la limite de 50% du montant des fonds propres nets de base.

6. Caractéristiques des titres émis :

6.1. Nature, forme et délivrance des titres

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.

Dénomination de l'emprunt : « CFE Subordonné 2020-1 ».

Nature des titres : Titre de créance

Forme des obligations: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par **l'intermédiaire en Bourse AFC**.

6.2. Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

6.3. Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées est fixée au **30/10/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

6.4. Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

6.5. Taux d'intérêt :

Taux fixe de **13%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

6.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2027**.

6.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

6.8. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **30 octobre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **30/10/2021**.

Le remboursement total en capital aura lieu le **30/10/2027**.

Le paiement des intérêts et le remboursement total du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

6.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **13%** l'an.

6.10. Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans** In fine.

6.11. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de **7 ans**.

6.12. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné est de **5 années**.

6.13. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

6.14. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

6.15. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la société CFE, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

6.16. Garantie

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

6.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « CFE Subordonné 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **AFC, Intermédiaire en Bourse**.

6.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

6.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

6.20. Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

6.21. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

**Emission d'un «Emprunt Obligataire Subordonné
BNA 2020-1 »
de 40MDT susceptible d'être porté à 70MDT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole -BNA- réunie le **09/06/2020** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2020** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 40MDT susceptible d'être porté à 70MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,5% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40 millions de dinars divisé en 400 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à 70 millions de dinars divisé en 700 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **20/10/2020** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **23/11/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 70MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 23/11/2020, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 23/11/2020, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 30/11/2020 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titre de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/11/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **23/11/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,5% et/ou TMM + 2,25% ;

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 9,75% et/ou TMM + 2,5% ;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.
- Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.
- Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **23/11/2025** pour la catégorie A et le **23/11/2027** pour la catégorie B.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **23 novembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/11/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **23/11/2021** pour la catégorie A et le **23/11/2023** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,5%** l'an pour la catégorie A et **9,75%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2020, qui est égale à 7,266%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,516% pour la catégorie A et de 9,766% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% pour la catégorie A et de 2,5% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,675** années et de **4,126** années pour les obligations de la catégorie B.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

→ **Rang de créance** : En cas de liquidation de la BNA, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang** : La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

→ **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)

→ **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Magasin Général S.A
28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

Unité : Millier de dinar

Indicateurs d'activité	3 ^{ème} trimestre 2020*	3 ^{ème} trimestre 2019	Période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020*	Période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019	31/12/2019
CA TTC	251 300	278 652	733 191	776 058	1 027 889
CA HT	239 519	266 313	700 641	742 013	983 739
Achats de marchandises vendues	200 946	221 266	579 617	614 128	815 249
Charges financières	8 384	9 418	26 815	25 461	35 159
Produis financiers	4 235	5 078	15 618	19 769	25 904
Effectif moyen			3 445	4 081	3 915
Charges du personnel	19 199	19 773	59 806	62 144	81 947
Trésorerie nette			-24 722	-1 221	-2 047
Ratio Masse salariale/CA	8,02%	7,42%	8,54%	8,38%	8,33%
Nombre des points de vente			104	100	101
Délai règlements fournisseurs en J			90	90	90

* selon les données comptables disponibles

Commentaires :

1. Le chiffre d'affaires HT du 3^{ème} trimestre 2020 a enregistré une baisse d'environ 10,06% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
2. Les charges du personnel du 3^{ème} trimestre 2020 ont enregistré une baisse de 2,90 % par rapport à celles constatées au cours du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.
3. Le ratio masse salariale rapportée au CA est passé de 7,42 % au 30/09/2019 à 8,02% au 30/09/2020.
4. Le nombre de points de vente est passé de 100 unités à la fin du 3^{ème} trimestre 2019 à 104 unités à la fin du 3^{ème} trimestre 2020, et ce suite à l'ouverture de « MG CITY MJEZ EL BAB », « MG PROXI HRAIRIA », « MG CITY SOLIMAN » et « MG SFAX TANIOUR ».

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

Tous les chiffres sont en milliers de Dinars

(*) Chiffres audités

Indicateurs	3eme Trimestre			Du 1er Janvier au 30 Septembre			Année 2019 (*)
	2020	2019	Var en %	2020	2019	Var en %	
1 - CHIFFRE D'AFFAIRES (KTND)							
CA Local	18 444	25 611	-28%	62 433	69 388	-10,0%	104 541
Produits Sous Licences	10 250	15 028	-32%	31 692	39 590	-20%	60 727
Génériques ADWYA	7 468	9 956	-25%	27 488	27 226	1%	40 133
Hospitalier	730	391	87%	2 767	1 711	62%	2 469
Façonnage	(4)	236	-102%	486	861	-44%	1 213
CA Export	1 304	0		1 780	674	164%	1 652
Total Chiffre D'Affaires	19 748	25 611	-23%	64 214	70 062	-8%	106 194
2 - Production: (1000 Unités)							
Produits Sous Licences	1 655	1 740	-5%	6 147	6 366	-3%	8 745
Génériques ADWYA	1 177	1 332	-12%	5 508	4 259	29%	6 193
Façonnage	303	680	-55%	598	2 178	-73%	2 247
Produits Hospitaliers	361	192	87%	1 176	659	78%	894
Production Totale	3 496	3 944	-11%	13 429	13 462	0%	18 079
3 - Investissements : (KTND)							
Valeurs des Acquisitions	846	1 194	-29%	2 444	3 774	-35%	5 607
4 - Structure de l'Endettement (KTND)							
Dettes Moyen et Long Term				13 730	9 391	46%	8 733
Credit Leasing				1 474	833	77%	2 161
Credit de Gestion				13 153	6 653	98%	13 426
Valeur Totale				28 357	16 877	68%	24 320

- Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre a baissé de 23% par rapport à la même période de 2019 à cause d'une grande mévente des antibiotiques, due à une absence de pathologie et au niveau des stocks chez les grossistes.
- Le chiffre d'affaires au 30/09/2020 décroît par rapport à celui de 2019 de 8%, essentiellement sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires des produits « sous licences » de l'ordre de 20%, soit 7.8MDT et celui de l'activité « façonnage » de 44% soit 375KDT
- Cependant, les ventes des produits Génériques et Hospitaliers ont enregistré, respectivement, une croissance de +1% et +62%, par rapport à 2019, soit 1.3MDT. Le chiffre d'affaires Export a enregistré une croissance de +1.1MDT
- Les investissements ont atteint, à fin septembre 2020, 2444 KDT, destinés essentiellement au renouvellement du matériel et outillages industriels.
- La valeur totale de l'endettement à fin septembre 2020 s'élève à 28.3 MDT contre 16.9 MDT à fin septembre 2019. Elle s'est améliorée de 1.3MDT par rapport à fin juin 2020.
- L'effectif total à fin septembre 2020 est de 512 employés.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES-STIP**

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société STIP publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

	Unité	3ème trimestre		Cumulé à fin Septembre		Exercice 2019 (*)
		2020	2019	2020	2019	
1. Revenus						
Local	M DT	21 835	14 434	42 516	38 510	52 417
Export	M DT	1 874	1 816	5 511	6 587	8 315
TOTAL	M DT	23 709	16 250	48 027	45 097	60 732
2. Production (en volume)	Tonne	1 730	1 414	4 413	3 454	4 535
3. Investissements	M DT	-	-	-	-	26
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	-	-	-	-	207 150

(*) Les chiffres de 2019 non audités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du troisième trimestre 2020 se résument comme suit :

- L'augmentation de 51.275% du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2019 ;
- L'augmentation de 3.194% du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2019
- L'augmentation de 45.902% du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2019;
- L'augmentation de 22.671 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2019.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Moderne de Céramique - SOMOCER-
SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET - MONASTIR

La société Moderne de Céramique, SOMOCER publie ci dessous ses indicateurs d'activité du 3^{ème} trimestre 2020 suivants:

Libellé	3 ^{ème} Trimestre			cumul au 30 Septembre			2019
	3 T 2020	3 T 2019	Variation 2020/2019	cumul au 30-09-2020	cumul au 30-09-2019	Variation 2020/2019	
En millions de dinars							
1- Chiffre d'Affaires	22,368	20,489	9,17%	55,971	65,474	-14,51%	92,971
<i>CA Local</i>	21,646	18,430	17,45%	53,347	58,074	-8,14%	84,608
<i>CA Export</i>	0,722	2,059	-64,94%	2,625	7,400	-64,53%	8,363
2- Production	21,843	21,759	0,39%	54,067	70,896	-23,74%	96,533
3- Investissements	1,203	1,497	-19,61%	4,849	5,281	-8,19%	7,083
4- Engagements bancaires				77,519	76,179	1,76 %	64,364
<i>Dettes à Moyen et long terme</i>				28,471	26,758	6,4%	25,427
<i>Dettes à court terme (engagements Bilan)</i>				49,048	49,421	-0,75%	38,937

Faits saillants du troisième trimestre 2020

- **Le Chiffre d'Affaires Total du troisième trimestre 2020 :**

La Société SOMOCER a enregistré au 3^{ème} Trimestre 2020 un volume de production de 21,843 en augmentation de 0,39%, et un chiffre d'affaire de 22,368 MDT soit une augmentation de 9,17% par rapport au 3^{ème} Trimestre 2019.

- **Le Chiffre d'Affaires Local:** Les ventes sur le marché local ont repris de plus belle au troisième trimestre avec une croissance solide de 17.45%. Le chiffre d'affaires local s'élève à 21,646 millions TND au troisième trimestre 2020 contre 18,430 millions TND pour la même période de 2019.
- **Le Chiffre d'Affaires Export:** La pandémie qui s'est propagée rapidement depuis le mois de janvier dans le monde a touché négativement l'activité du commerce international et peine encore à reprendre son rythme normal. Le chiffre d'affaires export pour le troisième trimestre s'élève à 0,722 millions TND contre un chiffre d'affaires export pour la même période de 2,059 millions TND.

- **Les investissements** réalisés au troisième trimestre 2020 totalisent 1,203 millions de dinars contre 1,497 millions de dinars au troisième trimestre 2019.
- **Les engagements bancaires** (engagements bilan) au 30 septembre 2020 s'établissent à 77,519 millions de TND contre un total de 76,179 millions de TND à la même période de 2019 marquant une hausse de 1,76%. Les dettes à long et moyens termes représentent (36,7%) du total engagement bilan au 30 septembre 2020.

2020 - AS - 1150

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

		3ème Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 3ème Trimestre		Exercice Comptable (*)
Unités		2 020	2 019	2 020	2 019	2 019
- Revenus par type de produits (local & export) ;	DT	7 504 172	8 874 139	23 902 640	26 404 275	30 399 036
A l'export	DT	921 092	1 551 982	3 616 478	3 670 540	6 630 938
Sur le marché Local	DT	6 583 080	7 322 157	20 286 162	22 733 735	23 768 098

		Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du trimestre		Exercice comptable
Unités		2 020	2 019	2 020	2 019	2 019
- Production (en volume) ;						
Volumes de production						
Production totale	Tonnes	7 779	8 887	22 231	24 889	34 843

		Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du trimestre		Exercice Comptable (*)
		2 020	2 019	2 020	2 019	2 019
- Marge sur coût matières;	DT	3 691 628	5 941 413	17 167 608	19 437 005	16 999 590
- Valeur ajoutée brute ;	DT	1 659 638	3 307 084	10 781 334	11 944 267	6 790 547
- Excédent brut d'exploitation ;	DT	-223 277	1 463 467	5 352 133	6 569 910	1 367 859
- Fonds de roulement ;	DT	745 436	-257 428	50 730 296	36 770 172	37 263 466
- Besoins en fonds de roulement ;	DT	-3 063 583	-832 126	47 900 225	38 463 525	36 349 450
- Dotations aux amortissements et aux provisions;	DT	1 425 296	2 502 168	4 247 328	4 258 967	5 541 334
- Endettement net / Trésorerie;	DT	-3 809 019	-574 697	-2 830 071	1 693 353	-914 016
- Investissements/Cessions	DT	519 317	1 656 732	-315 972	3 388 517	3 954 634
- Effectif		106	105	106	105	105

(*) Les chiffres de l'exercice 2019 sont après audit des comptes de la société.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2020

* Rappel : Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.

* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

* Par rapport aux données du troisième trimestre de l'exercice 2019, Air Liquide Tunisie a enregistré une baisse globale de 9% de son chiffre d'affaires. Cette baisse, qui est due au ralentissement du rythme des commandes et le report de certaines opérations par nos clients, cette baisse trouve son origine dans la diminution des ventes locales de plus de 11% et des ventes à l'export de 1%.

* Une baisse de 11% de la production à fin Septembre 2020 par rapport à fin Septembre 2019 et ce suite au confinement sanitaire total et aux circonstances mondiales et nationales causées par la propagation du COVID 19 qui a débuté durant le deuxième trimestre 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Placements de Tunisie - SICAF
Siège social : 2, Rue de Turquie -1001 Tunis

La société Placements de Tunisie - SICAF- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité provisoires relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

(En Dinars)

INDICATEURS	Troisième Trimestre de l'exercice comptable 2020	Troisième Trimestre de l'exercice comptable 2019	Cumul au 30 Septembre 2020	Cumul au 30 Septembre 2019	Exercice comptable 2019
Revenus	123 582	1 870 914	3 379 290	3 225 411	3 290 679
<i>Dividendes</i>	56 392	1 587 336	3 213 413	2 947 927	2 947 927
Dividendes reçus sur titres cotés	56 392	-	3 063 751	1 214 049	1 214 049
Dividendes reçus sur titres non cotés	-	1 587 336	149 662	1 733 878	1 733 878
Plus values	40 700	272 662	-37 714	262 186	309 241
Plus values sur cession de titres cotés	-	308 580	-	308 580	308 580
Plus values sur cession de titres non cotés	40 700	-35 918	-37 714	-46 394	661
Autres	26 490	10 916	199 359	15 261	33 511
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	26 490	10 916	100 465	10 916	29 976
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	98 894	4 345	3 535
Charges d'exploitation	177 982	95 525	570 483	396 896	531 265
Total des actifs	-	-	17 495 658	16 852 574	16 748 646
Immobilisations financières	-	5	-	5	9 262 574
Titres cotés	-	5	-	5	7 601 801
Autres participations	-	-	-	-	1 660 773
Placements à court terme	1 480 195	822 716	1 270 241	-197 106	7 848 833
Titres cotés	-	-	143 520	440 332	3 034 200
Autres placements en titres de capital	2 980 195	322 716	1 126 721	-1 137 438	2 814 633
Autres placements en titres de créances	-1 500 000	500 000	-	500 000	2 000 000
Prises de participations et cessions de la période					
Prises de participations	-	5	143 520	440 337	440 337
Cessions en coût historique	-	464 674	-	464 674	464 674
Créances rattachées aux immob. Financières	-2 947 451	1 587 336	31 117	1 587 336	-
Charges financières	-	6 902	181 774	173 828	249 327
Frais sur achat et vente de titres	-	6 902	-	10 832	10 832
Dotations aux provisions sur titres cotés	-	-	181 774	162 996	238 495
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	1 529 034	12 567	12 334

Faits saillants :

- Des provisions sur les titres MONOPRIX et ARTES AUTOMOBILES pour 101.427 dinars.
- Une reprise de provision sur les titres SFBT et CARTHAGE CEMENT pour 103.126 dinars.
- Une moins-value latente sur titres SICAV pour 24.137 dinars.

Commentaires :

- L'évaluation du portefeuille des actions cotées a été faite en utilisant le cours boursier de clôture à la date du 30 Juin 2020.
- Tous les indicateurs qui ont fait l'objet de la présente publication sont extraits des livres comptables de la Société.

2020 - AS - 1152

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société tunisienne de réassurance TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 :

		EN DT				
PRIMES		TM3 2019	TM3 2020	Au 30/09/2019	Au 30/09/2020	Année 2019
Acceptation	BRANCHE					
	Incendie	9 800 009	10 331 156	50 039 055	51 132 501	57 659 520
	Accidents et Risques Divers	5 896 739	5 597 461	16 953 883	17 442 080	21 203 540
	Risques Techniques	4 215 380	4 215 846	14 604 503	13 496 411	18 642 275
	Transport	9 559 871	9 111 497	17 817 197	18 230 652	21 916 317
	Aviation	-580 998	-339 167	603 930	-1 858 925	14 879 727
	Total non vie	28 891 001	28 916 794	100 018 568	98 442 719	134 301 379
	Vie	1 974 608	1 763 994	6 107 719	6 155 394	9 203 177
	Activité Retakaful	4 873 461	3 987 823	14 087 263	13 010 524	18 631 216
	TOTAL GENERAL	35 739 071	34 668 613	120 213 550	117 608 636	162 135 772
Rétrocession	BRANCHE					
	Incendie	5 605 270	5 734 554	30 149 291	31 527 428	33 875 461
	Accidents et Risques Divers	208 022	59 312	1 020 233	975 969	1 552 255
	Risques Techniques	2 649 274	2 735 255	8 880 061	7 971 677	11 091 918
	Transport	5 389 101	6 904 079	8 076 434	9 382 479	9 362 122
	Aviation	225 611	-295 193	745 512	-2 313 303	14 478 731
	Total non vie	14 077 278	15 138 007	48 871 531	47 544 250	70 360 487
	Vie	58 530	78 390	175 590	227 355	254 209
	Activité Retakaful	1 633 453	1 346 235	4 632 858	4 948 360	5 801 235
	TOTAL GENERAL	15 769 261	16 562 633	53 679 979	52 719 964	76 415 930
N E T	19 969 810	18 105 980	66 533 571	64 888 672	85 719 842	
CHARGES D'ACQUISITION		EN DT				
BRANCHE		TM3 2019	TM3 2020	Au 30/09/2019	Au 30/09/2020	Année 2019
Acceptation	BRANCHE					
	Incendie	3 124 087	3 286 376	13 403 521	14 025 804	16 422 806
	Accidents et Risques Divers	1 106 099	756 360	3 109 059	2 995 523	3 643 789
	Risques Techniques	1 142 995	1 296 242	4 383 865	4 680 924	5 774 829
	Transport	1 066 826	804 889	3 373 608	3 512 267	4 927 769
	Aviation	-9 738	5 144	22 570	78 218	165 093
	Total non vie	6 430 269	6 149 011	24 292 623	25 292 737	30 934 287
	Vie	337 828	7 717	1 870 759	1 209 716	3 470 512
	Activité Retakaful	850 747	892 394	3 383 379	3 777 570	4 595 711
	TOTAL GENERAL	7 618 844	7 049 123	29 546 762	30 280 023	39 000 510
Rétrocession	BRANCHE					
	Incendie	1 202 555	1 279 614	9 861 425	11 529 608	10 894 442
	Accidents et Risques Divers	36 811	-9 454	239 049	250 328	400 847
	Risques Techniques	547 774	799 452	2 631 620	3 107 128	3 366 405
	Transport	183 406	140 748	646 515	511 059	1 005 712
	Aviation	31 217	5 028	70 693	55 301	88 777
	Total non vie	2 001 762	2 215 388	13 449 302	15 453 424	15 756 182
	Vie	0	0	69	0	69
	Activité Retakaful	295 055	260 393	1 348 815	1 888 967	1 539 424
	TOTAL GENERAL	2 296 818	2 475 781	14 798 187	17 342 391	17 295 675
N E T	5 322 026	4 573 342	14 748 575	12 937 632	21 704 835	
CHARGES SINISTRES		EN DT				
BRANCHE		TM3 2019	TM3 2020	Au 30/09/2019	Au 30/09/2020	Année 2019
Acceptation	BRANCHE					
	Incendie	5 826 396	77 656 257	24 580 038	112 791 438	35 200 054
	Accidents et Risques Divers	1 978 772	2 639 390	11 843 279	8 548 918	14 971 331
	Risques Techniques	4 122 252	1 791 514	8 447 156	4 920 444	10 748 912
	Transport	3 539 269	10 895 227	7 075 088	13 887 914	11 861 985
	Aviation	-1 543 257	-4 635	-1 108 520	826 885	1 770 776
	Total non vie	13 923 430	92 977 753	50 837 041	140 975 599	74 553 057
	Vie	630 673	-135 565	2 496 809	303 184	3 689 031
	Activité Retakaful	2 259 944	1 872 561	9 353 195	6 241 713	11 318 915
	TOTAL GENERAL	16 814 047	94 714 749	62 687 046	147 520 496	89 561 003
Rétrocession	BRANCHE					
	Incendie	746 561	70 779 165	13 715 769	98 066 641	19 700 337
	Accidents et Risques Divers	-211 319	530 129	1 703 709	617 053	1 959 173
	Risques Techniques	2 105 421	340 517	3 887 807	1 696 469	4 379 084
	Transport	306 342	9 587 220	307 668	8 128 229	3 423 540
	Aviation	-1 044 984	-110 728	235 215	636 792	2 613 574
	Total non vie	1 902 020	81 126 304	19 850 168	109 145 184	32 075 708
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	143 908	300 918	2 575 499	1 092 274	2 650 559
	TOTAL GENERAL	2 045 928	81 427 222	22 425 666	110 237 459	34 726 267
N E T	14 768 119	13 287 527	40 261 380	37 283 037	54 834 736	
PRODUITS FINANCIERS		EN DT				
BRANCHE		TM3 2019	TM3 2020	Au 30/09/2019	Au 30/09/2020	Année 2019
BRANCHE						
Produits Financiers Non Retakaful		6 503 762	5 783 924	17 615 587	18 252 948	23 944 259
Produits Financiers Retakaful		118 933	146 644	351 941	456 368	471 755
TOTAL GENERAL		6 622 695	5 930 568	17 967 528	18 709 316	24 416 014

Les faits saillants ayant marqué l'activité au troisième trimestre 2020.

- ❖ Le chiffre d'affaires au terme du troisième trimestre 2020, a atteint 117,6 MDT, en légère baisse de 2%, expliqué principalement par les répercussions de la crise sanitaire ayant touché plusieurs domaines d'activité notamment le trafic aérien et de marchandises.

- ❖ Le caractère universel de cette pandémie fait que ce ralentissement de l'activité a touché aussi bien le marché Tunisien (4%) qu'Etranger (1%), visible pour les branches transport et aviation, ayant été directement impactées par la crise du COVID 19.

Le taux de réalisation au 30 septembre se situe à **74%** par rapport aux prévisions ajustées pour l'année 2020.

- ❖ L'activité Retakaful, a aussi subi une légère régression de son chiffre d'affaires pour atteindre 13 MDT au 30 septembre 2020, contre 14 MDT une année auparavant.
- ❖ La charge de sinistre brute a été affecté par la survenance de deux sinistres majeurs :
 - Un Sinistre important sur le marché domestique touchant la branche incendie, (Tunisie Ouate & SIPP, estimé à 100% à 44,5 MDT, dont 19 MDT la part de Tunis Re.
 - Un Evènement majeur sur marché Etranger (Explosion de Beirut du 04/08/2020), cet événement a affecté plusieurs réassureurs internationaux et régionaux, dont les estimations des pertes économiques seraient de 7,5 milliards de dollars et les sinistres assurés se situent entre 1 et 1,5 milliard de dollars. La part brute de Tunis Re serait de 71 MDT.
 - Il est à signaler que ces deux sinistres majeurs sont largement supportés par notre programme de rétrocession.

En neutralisant ces sinistres majeurs, la charge sinistre brute serait de 56,414 MDT, **en baisse de 10%** par rapport à la même période de 2019,

- ❖ **La charge sinistre Nette** a enregistré **une amélioration de 7,4%** par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 et ce grâce au programme de rétrocession qui a très bien supporté la sinistralité exceptionnelle, couvrant 75% de la charge sinistre brute totale.
- ❖ Les produits financiers ont enregistré une **évolution de 4%** par rapport au 30 septembre 2019. Ces produits englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2019 et 2020). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

Remarque :

- ❖ Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).
- ❖ Les indicateurs au 31/12/2019 sont relatifs à l'exercice 2019 audité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE : CEREALIS.SA**

Siège social : 1, Rue Turkana, Immeuble Prince du Lac, App n°1-Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La Société CEREALIS publie ci-dessous les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} Trimestre 2020 :

Libellées	Unité	3 T 2020	3 T 2019	Var %	Cumul au 30/09/2020	Cumul au 30/09/2019	Var %	31/12/2019
Revenus cerealis	Unité	5 751 300	5 496 381	4,64%	13 225 611	12 501 406	5,79%	16 422 331
Snacks salés	dt	5 751 300	5 496 381	4,64%	13 225 611	12 501 406	5,79%	16 422 331
Local	dt	5 668 738	5 496 381	3,14%	13 062 404	12 362 526	5,66%	16 283 451
Export	dt	82 562	0	na	163 207	138 880	17,52%	138 880
Production cerealis	Unité	5 737 189	5 382 765	6,58%	13 468 399	12 495 053	7,79%	16 146 301
Valeur	dt	5 737 189	5 382 765	6,58%	13 468 399	12 495 053	7,79%	16 146 301
Investissement cerealis	Unité	250 186	71 860	248,157%	632 411	389 680	62,29%	871 068
Investissement corp & incorporel	dt	250 186	71 860	248,157%	632 411	389 680	62,29%	871 068
Structure d'endettement cerealis	Unité				3 716 257	3 393 902	9,50%	4 306 629
Solde endettement LT cerealis	dt				514 207	773 464	-33,52%	683 440
Solde endettement CT cerealis	dt				3 075 764	2 306 137	33,37%	3 220 851
Solde découvert cerealis	dt				126 286	314 301	-59,82%	402 338

Commentaires sur les données individuelles:

Il était attendu que ce troisième trimestre constitue un challenge du fait de la saison touristique avortée et de l'importance qu'elle constitue sur les ventes saisonnières. Malgré cela, la société est parvenue à compenser ces ventes perdues et à trouver de la croissance, enregistrant au final un accroissement de 4,64% de ses ventes. Ce résultat positif a pu être atteint grâce à de nombreuses actions, à la fois en termes d'offre produits, mais aussi au travers d'un grand travail de distribution. Nous saluons à cet effet nos équipes pour l'ensemble des efforts fournis durant cette période.

La crise du Covid se poursuivant, la tendance qui sera attendue sera celle de pressions baissières alimentées par l'affaiblissement du pouvoir d'achat et l'ambiance morose grandissante. Cependant, la Société, forte de ses capitaux propres, et de ses avantages compétitifs majeurs, continuera à opérer avec maîtrise et vigilance et à réagir rapidement aux mouvements du marché.

Nous noterons que, les investissements corporels et incorporels se sont situés à 632 411DT au 30/09/20, et ont concerné des équipements de production, des équipements d'aménagement, et des équipements de placement produit. Et que l'endettement se situe à 3 716 257 DT, soit en augmentation de 9,5% par rapport à la même période de l'année précédente, et s'expliquant par l'accroissement de l'activité.

Au niveau qualitatif, l'entreprise continue à consolider sa position de leader et à améliorer son emprunte sur le terrain.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha-1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 :

	3ième trimestre de l'exercice comptable 2020	3ième trimestre de l'exercice comptable 2019	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
1/ Primes émises	31 811 721	30 508 699	141 734 658	135 273 468	166 707 364
Non Vie :	27 012 447	26 416 184	111 995 765	109 530 743	131 217 590
Automobile	13 887 903	12 136 477	50 972 036	48 224 881	60 464 768
Incendie& Multirisques	2 716 765	2 896 564	14 272 084	14 125 764	15 858 883
Transport	1 960 727	4 210 141	7 585 645	10 481 480	11 556 725
Autres branches	8 447 051	7 173 002	39 166 000	36 698 618	43 337 214
Vie :	4 799 274	4 092 515	29 738 894	25 742 725	35 489 774
2/ Primes cédées	7 400 929	8 005 939	33 449 891	31 977 799	36 917 494
Non Vie :	7 348 944	7 905 751	33 127 763	31 694 763	36 513 203
Automobile	844 910	920 627	2 710 893	2 762 351	3 351 176
Incendie& Multirisques	2 409 090	2 277 816	12 655 763	10 925 278	12 570 614
Transport	1 596 268	3 502 246	6 175 628	8 184 119	8 714 421
Autres branches	2 498 676	1 205 062	11 585 478	9 823 014	11 876 992
Vie :	51 985	100 188	322 129	283 036	404 291
3/ Commissions	3 651 601	3 269 725	12 315 176	11 918 893	15 280 830
4/ Charges de sinistres déclarés en cours	17 889 002	27 251 370	52 605 560	55 024 892	94 745 711
Non Vie :	16 291 846	25 833 474	49 234 342	52 248 953	87 763 253
Automobile	7 513 312	9 288 021	17 505 298	23 494 989	42 878 357
Incendie& Multirisques	835 740	1 686 179	13 758 630	3 044 247	5 095 637
Transport	126 518	7 510 912	375 906	9 409 334	10 429 590
Autres branches	7 816 277	7 348 362	17 594 508	16 300 384	29 359 668
Vie (**):	1 597 156	1 417 896	3 371 218	2 775 939	6 982 458
5/ Produits des placements	7 298 741	6 944 644	28 264 704	62 780 456	72 123 121
dont revenus financiers	6 260 364	6 765 548	27 251 486	61 997 951	70 790 465

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2019 : Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus

COMMENTAIRES:**1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 30 SEPTEMBRE 2020:**

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

La constatation des revenus:

Les Primes émises: sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées: Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

La constatation des charges:

Charges de commissions: S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres déclarés en cours (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements: Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/Exposé des faits saillants avant marqué l'activité de la Compagnie du 1^{er} janvier au 30 Septembre 2020:

2-1/ Production :

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 4,78% contre 6,39% au 30/09/2019. Cette situation est liée notamment à l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'activité de la Compagnie, notamment en ce qui concerne les affaires nouvelles.

La progression du chiffre d'affaires est véhiculée par un ensemble de branches dont notamment Vie, Automobile, Maladie, Incendie, Responsabilité Civile et Risques Spéciaux. Un recul des branches Transport et Multirisques a freiné l'évolution globale de l'activité de la Compagnie.

2-2/ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie s'est établie, à fin Septembre 2020, à 35,72% contre 39,51% au 30/09/2019, soit une amélioration de 3,79 points, et ce en dépit de la survenance d'un sinistre majeur en Incendie-Risques Industriels.

A noter que la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 et les mesures de confinement ont impacté positivement la sinistralité de certaines branches d'activité, à savoir l'Automobile et la Maladie.

2-3/ Placements :

Les produits de placements, se sont établis, au 30 Septembre 2020, à 28,265 MD contre 62,780 MD au 30/09/2019, soit un écart d'environ (34,5 MD), qui s'explique par le caractère exceptionnel de l'exercice 2019, marqué par la réalisation d'une plus-value importante et exceptionnelle (38 MD environ) découlant de la cession de la participation d'Astrée dans la société mère « La Banque de Tunisie » au cours du 2^{ème} trimestre 2019. Cette cession rentre dans le cadre de la conformité par rapport à la réglementation en vigueur relative aux participations croisées (article 466 du code des sociétés commerciales).

Il est à préciser qu'en dehors de la plus-value susvisée, les produits de placements seraient en augmentation de plus de 3,5 MD.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN LEASE –ATL–**

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

	troisième trimestre			cumul à la fin du 3ème trimestre			exercice 2019(1)
	2 020	2 019	variation	2 020	2019	variation	
Total Approbations	77 505	61 295	26,4%	172 902	189 964	-9,0%	247 681
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	76 663	58 644	30,7%	171 369	183 007	-6,4%	243 745
Agriculture	7 418	8 636	-14,1%	17 103	18 567	-7,9%	23 062
Batiments & travaux publics	7 359	9 599	-23,3%	15 464	23 388	-33,9%	33 380
Industrie	11 513	4 764	141,7%	21 970	21 199	3,6%	27 194
Service et commerce	46 033	29 988	53,5%	85 680	86 031	-0,4%	115 806
Tourisme	4 340	5 657	-23,3%	31 152	33 822	-7,9%	44 303
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	842	2 651	0,0%	1 533	6 957	-78,0%	3 936
Agriculture	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0
Batiments & travaux publics	0	0	0,0%	180	0	0,0%	0
Industrie	0	0	0,0%	0	185	-100,0%	185
Service et commerce	520	2 651	-80,4%	1 031	6 292	-83,6%	3 271
Tourisme	322	0	0,0%	322	480	-32,9%	480
Total Mises en Force	69 609	53 288	30,6%	149 156	173 932	-14,2%	224 945
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	68 745	52 392	31,2%	147 721	164 146	-10,0%	215 189
Agriculture	6 877	7 537	-8,8%	15 819	17 249	-8,3%	21 289
Batiments & travaux publics	6 344	7 236	-12,3%	13 506	19 934	-32,2%	26 889
Industrie	8 266	5 068	63,1%	16 623	16 661	-0,2%	21 786
Service et commerce	35 041	27 541	27,2%	75 104	81 650	-8,0%	109 944
Tourisme	12 217	5 010	143,9%	26 669	28 652	-6,9%	35 281
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	864	896	-3,6%	1 435	9 786	-85,3%	9 756
Agriculture	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0
Batiments & travaux publics	0	0	0,0%	180	0	0,0%	0
Industrie	0	98	-100,0%	0	283	-100,0%	283
Service et commerce	864	798	8,3%	1 255	9 023	-86,1%	9 023
Tourisme	0	0	0,0%	0	480	-100,0%	450
Total des engagements				584 383	618 341	-5,5%	598 199
Engagements courants				510 674	564 105	-9,5%	539 624
Engagements classés				73 709	54 236	35,9%	58 575
Trésorerie nette				12 005	25 421	-52,8%	17 581
Ressources d'emprunts (2)				445 838	475 471	-6,2%	444 268
Capitaux propres (3)				96 307	94 640	1,8%	94 640
Revenus Bruts de leasing	65 189	101 121	-35,5%	196 019	242 743	-19,2%	327 821
Revenus Nets de leasing	17 418	17 631	-1,2%	47 880	51 166	-6,4%	68 722
Produits Nets de leasing (4)	7 503	7 258	3,4%	19 010	20 585	-7,7%	28 151
Total des charges d'exploitation	2 844	2 643	7,6%	8 105	8 307	-2,4%	11 341

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants:

1/ Changement au niveau de Direction Générale de la société: M.Zouhaïer Tamboura ancien DGA depuis la création est nommé Directeur Général et nomination d'un nouveau DGA en l'occurrence M.Chedly Zaoun.

2/ Clôture de l'emprunt obligataire 2020/01 pour un montant de 40 MDT

3/ Augmentation des approbations et des mises en force du 3ème trimestre respectivement de 26,4% et 30,6% par rapport à la même période de 2019

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société **CELLCOM** publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 :

INDICATEURS (En MTND)	DU 01/07/2020 AU 30/09/2020	DU 01/07/2019 AU 30/09/2019	DU 01/01/2020 AU 30/09/2020	DU 01/01/2019 AU 30/09/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019 *
Total des revenus (hors taxes)	16 MD	10.8 MD	33 MD	22.8 MD	39 MD
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	13.6 MD	8.8 MD	28.1 MD	19.0 MD	32.3 MD
Charges financières	0.2 MD	0.4 MD	1.0 MD	1.4 MD	1.7 MD
Produits financiers	-	-	-	-	0.03 MD
Trésorerie nette	2.3 MD	(7.9) MD	2.3 MD	(7.9) MD	(1.5 MD)
Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)	90	85	90	80	90
Nombre de points de vente	32	32	32	32	32
Masse salariale	0.5 MD	0.6 MD	1.6 MD	1.6 MD	2.8 MD
Effectif moyen	74	74	74	74	77

*Les Chiffres au 31/12/2019 sont en cours d'audit.

Chiffre d'affaires :

- ▶ Le chiffre d'affaires au 30/09/2020 s'élève à 33 MD contre 22.8 MD au 30/09/2019, soit une augmentation de 45%.
- ▶ Au 3^{ème} trimestre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 16 MD enregistrant ainsi une augmentation notable de 48% par rapport à la même période en 2019 ;
- ▶ Durant le 3^{ème} trimestre 2020, le chiffre d'affaires Gsm, Smartphones et tablettes s'élève à 14.1 MD contre 9.3 MD pour la même période en 2019 soit une augmentation de 52% ;
- ▶ La vente des cartes de recharges du troisième trimestre 2020 a connue une augmentation de 27% par rapport au troisième trimestre 2019, pour passer de 1.5 MD à 1.9 MD.

Marge brute :

- ▶ La marge brute au 30/09/2020 est de 4.9 MD contre 3.8 MD pour la même période en 2019 soit une augmentation de 29% ;
- ▶ La marge brute du 3^{ème} trimestre 2020 s'élève à 2.4 MD contre 2 MD au 3^{ème} trimestre 2019 soit une augmentation de 20%.

Charges financières :

Au 30/09/2020, les charges financières s'élèvent à 1 MD contre 1.4 MD au 30/09/2019, soit une baisse de 29%.

Délai moyen de règlement fournisseurs :

- ▶ Le délai moyen de règlement des fournisseurs est de 90 jours au 3^{ème} trimestre 2020.

Trésorerie Nette :

- ▶ La trésorerie nette a atteint 2.3 MD au 30 septembre 2020 contre (7.9) MD au 30 septembre 2019. Ceci est le résultat de l'amélioration des conditions de paiements des clients et des fournisseurs.

Masse salariale :

- ▶ Au 30/09/2020, la masse salariale s'élève à 1.6 MD équivalente à celle au 30/09/2019.

Effectif moyen :

- ▶ L'effectif moyen s'élève à 74 au 30/09/2020 sans changement par rapport à la même période en 2019.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.*(Exprimés en Dinars)*

Libellés	3 ^{ème} trimestre 2020	3 ^{ème} trimestre 2019	Au 30/09/2020	Au 30/09/2019	Au 31/12/2019
REVENUS					
VENTES	4 152 335	4 251 216	8 505 906	9 128 064	16 159 008
Ventes de logements	4 096 445	4 251 216	8 368 448	8 659 652	15 609 670
Ventes de magasins et bureaux	0	0	41 653	279 915	360 841
Ventes de terrains lotis	55 890	0	95 805	188 498	188 498
AUTRES	7 500	1 000	26 450	3 750	36 912
VALEUR AJOUTEE BRUTE	1 393 991	1 437 008	3 311 693	3 601 414	5 701 759
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	869 025	893 138	1 701 077	2 190 955	3 612 228
STOCK DE TRAVAUX EN COURS			20 398 122	22 023 403	14 674 628
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	1 241 498	4 398 814			
STOCK DE PRODUITS FINIS			22 027 743	13 887 587	20 456 924
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	-2 962 625	-3 513 421			
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR			13 472 072	21 750 313	22 077 963
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	165 428	-2 301 655			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			7 507 021	8 336 475	8 222 062
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44 380	-14 991			
STRUCTURE DES PLACEMENTS			29 000	29 000	29 000
PLACEMENTS			29 000	29 000	29 000
BONS DE CAISSE					
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	0	0			
VARIATION DES PLACEMENTS	0	0			
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	0			
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE					
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
TOTAL DES CREANCES			1 399 332	2 595 072	1 860 691
AVANCES RECUES DES CLIENTS			1 053 319	1 919 665	1 587 627
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	1 044 223	1 314 367	3 503 626	5 319 289	9 591 043

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au 30/09/2020 se résument comme suit :

- ✓ En dépit du confinement général décidé suite à la pandémie du coronavirus et qui a retardé l'obtention du procès verbal de récolement du projet HC 5 Boumhal, le chiffre d'affaires au 30/09/2020 a enregistré une faible régression de seulement 7 % pour atteindre 8.506 mD contre 9.128 mD pour la même période de 2019.
- ✓ Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 30/09/2020 une valeur de 13.313 mD (ventes : 8.506 mD ; promesses : 4.807 mD).
- ✓ Les promesses de ventes sont réalisables au cours du dernier trimestre 2020.

2020 - AS - 1158

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M . Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	196,823	196,904		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	134,324	134,375		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	112,807	112,848		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,021	120,077		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	117,646	117,693		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	115,017	115,078		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	113,388	113,427		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,323	46,340		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,776	32,790		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	110,972	111,021		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,347	17,353		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,068	125,106		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,174	1,174		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	117,158	117,192		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,452	11,455		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	164,674	164,742		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,472	11,476		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,819	1,824		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	62,797	62,820		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	130,868	130,932		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	104,598	104,687		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	104,543	104,582		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	133,428	133,428		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	512,305	512,293		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	125,680	126,708		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	166,252	165,452		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	93,138	93,706		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	122,923	123,103		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	158,911	159,282		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	141,104	141,557		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	93,691	93,818		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,413	21,474		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	89,050	89,266		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2122,342	2123,814		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	123,867	123,484		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	193,437	195,602		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,197	17,234		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,783	2,766		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,502	2,488		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	65,712	65,790		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,203	1,201		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,265	1,266		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,189	1,183		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,158	1,151		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	112,242	112,834		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	133,008	133,244		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1131,360	1132,926		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	13,003	13,058		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,727	9,682		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	84,196	84,255		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,301	108,340
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,042	100,079
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	106,622	106,664
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	103,822	103,861
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	105,745	105,804
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	108,484	108,531
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,145	105,187
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,314	102,350
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,602	102,616
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	105,990	106,017

64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,098	108,147
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	104,945	104,979
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,116	104,145
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	103,966	104,006
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,735	103,763
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,229	103,272
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,081	106,108
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	103,383	103,426
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	102,702	102,730
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,270	106,308
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,381	102,415
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	106,781	106,823
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	104,608	104,649
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,268	106,304
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	109,935	110,126
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	61,067	61,159
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	92,100	91,814
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,401	18,411
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	273,972	273,499
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2159,903	2169,548
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	74,287	74,381
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,388	56,403
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	107,858	107,967
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,412	11,448
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,295	13,275
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,648	14,732
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,097	13,176
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,720	148,752
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,077	9,102
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	103,426	103,194
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	76,017	75,390
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	75,056	75,484
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,329	99,263
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	87,968	88,051
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,886	9,909
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	93,108	93,163
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	138,607	138,761
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	97,398	97,324
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	114,177	114,245
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	114,669	114,683
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	187,166	186,782
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	170,504	170,720
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,398	166,550
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,466	23,523
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	138,844	139,085
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	141,734	142,150
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5336,848	5370,199
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5349,268	5399,222
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	85,907	85,634
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4493,201	4540,098
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,024	10,034
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	163,072	163,352
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	126,268	126,273
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10354,611	10371,039

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.